|  |
| --- |
| **Permettre une meilleure réponse aux besoins des personnes handicapées****dans les services d’urgence** |
| Volet du PARU - N° 2 Traitement de la saturation des urgences |
| Volet du PARU - N° 3 Anticipation des situations de tension |
| Objectif stratégique - N°7-handicap |
| Responsable : Audrey Pierre |
| Action N° 1 | Inciter les établissements à s’inscrire dans une démarche d’amélioration de l’accueil des personnes handicapées  |
| Enjeux et objectifs | L’environnement particulier des urgences hospitalières est aujourd’hui inadapté aux PH, alliant des temps d’attente conséquents dans un environnement inconnu et en effervescence qui peuvent :* Conduire au développement d’états de crise chez certaines PH
* Rendre plus contraignant la gestion de ces personnes elles-mêmes et leur prise en charge
* Désorganiser également le fonctionnement des services d’urgences où se côtoient usagers et professionnels de santé

Objectif : optimiser les protocoles de prise en charge des PH dans les services d’urgence, reconnaître l’accompagnant comme un acteur facilitateur de la prise en charge, former les professionnels de santé aux spécificités du handicap, développer des outils de liaison (dossier urgences) |
| Description de l’action | * Présentation à l’instance régionale urgences et aux réunions des réseaux régionaux U, du plan d’actions régional sur l’accès aux soins des PH et des outils déjà développés (protocole, fiche de liaison, dossier urgences) dans le cadre d’expérimentation départementale afin de valider le déploiement des outils ou de la démarcheOrganiser des formations adaptées sur la prise en compte du handicap
* Inscrire dans les CPOM des établissements au moins une action d’amélioration de l’accueil et de la prise en charge des personnes en situation de handicap
 |
| Portage de l’action | ARS Projet HANDICAP (pilotage) en lien avec des urgentistes du groupe 3. |
| Modalités de mise en œuvre de l’action | Participation à une réunion ICRU et réseauxRédaction d’un module de formationNégociation dans les CPOM ES ayant un SAU et dans les CPOM des ESMS le cas échéant |
| Articulations et partenaires à mobiliser | Réseaux UANFH – CESU SAU et ESMS |
| Bénéfices attendus  | Des professionnels formés aux spécificités du handicapAmélioration de la prise en charge des PHRéduction de l’occurrence des crises des PH |
| Calendrier  | 2017 : présentation aux instances et rédaction d’un cahier des charges de formation2018 : Mise en place des formations 2018 - 2019 : inscription dans les CPOM |
| Financement[[1]](#endnote-1) | Financements des formations prévus dans le cadre de la formation continue + journée RETEX de sensibilisation 10000€ (à préciser) |
| Indicateurs | Nombre de professionnels des SAU formésNombre de SAU ayant un protocole d’accueil des PH |

1. Préciser si une demande de financement FIR sera nécessaire pour conduire l’action [↑](#endnote-ref-1)